



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6343^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 21 juin 2010,
à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès verbal :

« Le 21 juin 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6343^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des forces de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Weisbrod-Weber et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont eu un échange de vues. »

